

## Lutte contre le braconnage au parc national de Port-Cros : des patrouilles nautiques à la télésurveillance

Hyères le 19 février 2021

Le parc national de Port-Cros constate une forte recrudescence des actes de braconnage ou de non respect de la réglementation en matière de pêche maritime. Cette surveillance assidue jusqu'ici réalisée par patrouilles nautiques est renforcée par de nouveaux dispositifs de télésurveillance disposés dans les secteurs à enjeux.

### Constat d'augmentation du braconnage en mer



Depuis mi-décembre 2020, les patrouilles en mer menées par les agents du Parc national de Port-Cros ont permis d'appréhender 5 contrevenants.

A Porquerolles en zone de cœur marin, les agents ont verbalisé :

- un pêcheur de loisir en dépassement de quota d'oursins
- un pêcheur pour pêche au filet dans la zone interdite du sud-est de l'île
- un pêcheur professionnel pour pêche dans une zone interdite à la pratique du Gangui.

A Port-Cros, c'est avec le concours de la Police Nationale que les inspecteurs de l'environnement ont procédé à l'interpellation de 2 individus pris en flagrant délit de braconnage dans les eaux du Parc national. Le premier pêchait à la ligne quand le second avait recouru à un fusil harpon. Lorsqu'ils ont aperçu les agents assermentés, ils ont tenté de dissimuler leurs prises, leurs engins de pêche et essayer de se débarrasser du fusil harpon. Le matériel ayant servi à commettre les infractions a été saisi tout comme les produits de la pêche.

Pour ces actes, les auteurs des infractions encourent chacun :

- une peine maximale de 22 500 euros d'amende
- la confiscation du matériel ayant servi à commettre les infractions
- la publication à leurs frais du verdict prononcé par le tribunal,
- des sanctions administratives telles que des retraits d'autorisation de pêche.

#### Contact

Etienne BAUDIN , 04 94 12 30 42 /06 78 65 48 64 - [etienne.baudin@portcros-parcnational.fr](mailto:etienne.baudin@portcros-parcnational.fr)  
Responsable du pôle Surveillance Police – Parc national de Port-Cros



## La lutte contre le braconnage se renforce : patrouilles et déploiement de « EYSEEA », le système de télésurveillance à intelligence artificielle



Plusieurs moyens sont déployés pour renforcer la surveillance comme la mise en place de patrouilles nautiques en mer, d'éco-gardes à terre et depuis peu l'installation de dispositifs de télésurveillance issue d'une technologie innovante.

Le Parc national de Port-Cros et BSB Marine se sont associés pour développer **une intelligence artificielle capable d'améliorer la gestion et la préservation des aires marines protégées.**

Ce projet animé par le Pôle Mer Méditerranée et soutenu par BPI France, vient tout juste d'être déployé dans les eaux du Parc national. Inspiré du nouveau système d'aide à la navigation "OSCAR" développé par BSB Marine, **EYSEEA AMP** est un dispositif de surveillance automatisée de zones naturelles sensibles à accès réglementé.

Le principe de fonctionnement de **EYSEEA AMP** est basé sur la vision et l'intelligence artificielles : Une unité de vision, préalablement entraînée à reconnaître divers types d'objets flottants, est reliée à une unité de calcul capable d'analyser la situation en temps réel et d'alerter en cas de détection de comportements suspects. Une notification envoyée au gestionnaire du site sur smartphone lui permet d'optimiser et de renforcer ses capacités d'intervention, notamment en période particulièrement chargée comme la saison touristique ou dans les zones difficiles d'accès.

Dossier de presse en ligne : <https://fr.calameo.com/read/000318363006d25525af3>

### Contact

David PONCIN, 04 94 12 89 15 / 06 74 21 87 27 - david.poncin@portcros-parcnational.fr  
Responsable Systèmes d'Information - Parc national de Port-Cros



## Le cœur de parc national, une zone interdite à la pêche

La biodiversité constitue un patrimoine d'avenir pour l'humanité. Elle est une ressource vivante qui fournit des services économiques indispensables. Le parc national de Port-Cros réglemente la pêche dans ses cœurs marins (2933 ha) qui s'étendent depuis la côte jusque 600 mètres autour des îles de Port-Cros et de Porquerolles.

La faune sauvage y trouve refuge, ce qui permet à chacun d'approcher bon nombre d'espèces tranquillisées par l'absence de dérangement à leur rencontre. Le non-respect de la réglementation particulière de ces zones a un impact direct sur la faune sauvage mais est également préjudiciable à l'ensemble des citoyens car il met en péril ce patrimoine naturel commun.

En cas de doute sur la réglementation ou pour tout besoin de renseignement, les agents du Parc national invitent chacun à les contacter au 04 94 12 82 30, ceci afin de permettre à tous de découvrir sereinement les lieux exceptionnels dont ils ont la charge.

Pour plus d'information rendez-vous sur <http://www.portcros-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-port-cros/se-renseigner-sur-les-reglementations>

## . A propos du Parc national de Port-Cros

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national, dont **les cœurs Port-Cros et Porquerolles** occupent 1700 ha de terres émergées et 2900 ha de surfaces marines, est le plus ancien parc marin en Europe et en France

- **deux « cœurs »**, espaces de protection et d'accueil du public constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels, propriétés de l'Etat et de l'île de Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m,
- **une « aire d'adhésion »**, espace de projet de développement durable élaboré avec les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle,
- **une « aire maritime adjacente »**, réplique en mer de l'aire d'adhésion qui couvre l'espace marin au droit de La Garde à Ramatuelle et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles d'Hyères.

Le premier juillet 2016, un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur consacrait le nouveau périmètre du parc national de Port-Cros, y intégrant les communes signataires de la charte du Parc national de Port-Cros : **Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.**

**Dossier de presse à feuilleter en ligne :** <https://fr.calameo.com/read/000318363f150efd93982>

Consulter notre espace presse : <http://www.portcros-parcnational.fr/fr/espace-presse>

### **Contact presse :**

**Christine Graillet**, Tél. 04 94 12 89 03 ; Mél. [christine.graillet@portcros-parcnational.fr](mailto:christine.graillet@portcros-parcnational.fr)  
Cheffe du service Accueil, communication, éco-tourisme et écocitoyenneté  
Parc national de Port-Cros

